AVIS

AUX VOYAGEURS.

Mes chers Concitoyens,

Voyagez-vous, ou ne voyagez-vous pas? Heureux ceux qui peuvent rester chez eux! Malheureux ceux qui sont contraints d'errer! et je suis du nombre. Je voyage, mes affaires m'y contraignent; ce n'est pas en poste, mes finances me le défendent.

Grâces à la liberté des voitures, malgré la guerre, la cherté des chevaux, le haut prix de la main-d'œuvre, je voyageois depuis long-tems à meilleur marché qu'autrefois; j'étois plus commodément, j'allois plus vîte, et je partois quand je voulois pour presque toutes les villes de la République; ce qui ne laisse pas d'être commode et utile au commerce que l'on promet tant de protéger.

Or, vous conviendrez qu'un des plus grands avantages qu'on puisse procurer au marchand, c'est de pouvoir se transporter promptement et le jour qu'il veut, dans la ville où ses affaires l'appellent.

Nous commencions à jouir de cet avantage, et bientôt la France ne faisant qu'une vaste cité, le Français auroit trouvé tous les jours des voitures pour en parcourir tous les points. A cela je ne voyois pas d'inconvénient, et je me trompois. Car une belle et bonne résolution vient de défendre les voitures libres, et de créer une petite ferme. La jolie chose qu'une ferme ! pour le fermier s'entend.

Cette résolution, il est vrai, ruine huit ou dix mille familles, vexe le public. Qu'est-ce que cela auprès du bien général ? Or, tout le monde sait que le bien général nous a tous ruinés en particulier, à l'exception de deux ou trois mille pillards, grands amateurs du bien général.

Quelqu'un d'entre vous, grand raisonneur, me dira peut-être que le gouvernement a besoin d'argent. Cela se peut. Cependant, grâces à la paix, nous pouvons espérer voir une diminution dans les dépenses.

Mais je suppose qu'on eût besoin d'impôt, ne pouvoit-on pas mettre deux sous par franc sur toutes les places, comme on l'a fait sur les billets de spectacle ? et cet impôt n'exigeant pas de commis, n'est-il pas évident qu'il eût rapporté davantage que la ferme, sans ruiner personne, et sans blesser la Constitution ? Ils le savent

bien. Mais ce que vous ne savez peut-être pas ; c'est que si le Conseil des Anciens, qui jusqu'à ce moment nous a toujours prouvé son respect pour la Constitution, approuve cette résolution, voilà la planche faite, et nous verrons beau jeu.

Beaucoup d'entre vous, mes chers concitoyens, redoutent les Jacobins, mais je crains bien plus les commis. Ne voyez-vous pas que si, malgré l'article précis de la Constitution qui permet à chacun d'user de son industrie comme il l'entendra, sans que l'on puisse l'en empêcher, l'on accorde le privilège à quelques Financiers de vous voiturer, d'autres Financiers demanderont la liberté de vous vendre exclusivement le sel, le tabac, etc., etc., et voilà la ferme, la gabelle, les aides, les entrées, etc., et tous les droits que la révolution avoit anéantis, qui reviennent, quoique nous ayons une Constitution qui les proscrit. Cela ne procure-t-il pas assez d'argent, vîte une ferme de draps, une ferme de toile. Pourquoi pas ? L'un n'est pas plus inconstitutionnel que l'autre.

Espérons tout de la sagesse du Conseil des Anciens, et soyons persuadés qu'il sentira qu'en violant cet article de la Constitution, la Constitution est perdue, et la liberté anéantie.

Cependant, si la loi passe, je vous préviens que je me suis réuni à quelques amis pour demander la ferme des sabots, souliers et bottes, car je ne vois pas pourquoi un peuple libre le seroit plus à pied qu'en voiture ; d'ailleurs je ne serai pas fâché, si MM. des Messageries me mènent mal, de les mettre dans leurs petits souliers.

C. J. VERISELLE.

P. S. Il y a un article de la loi qui dit que nul ne pourra avoir de voitures sans avoir obtenu une patente ; c'est vraisemblablement une faute d'impression, puisque tous les loueurs de carrosses en ont ; lisez, *sans avoir obtenu un privilège.*